

**ARRETE de VOIRIE portant  
PERMIS de STATIONNEMENT  
N° 2023/PM/043**

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE

**Vu** les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'article R 610-5 du Code Pénal,  
**Vu** le Code de la route,

**Vu** la demande présentée le 27 Mars 2023

Par : Monsieur DURRIEU Patrick lors de travaux d'élagage d'un arbre du 10 au 17 Avril 2023

Considérant qu'il convient d'assurer la circulation des piétons pendant les travaux d'élagage d'un arbre au 14 rue Lucien Cassagne du 10 au 17 Avril 2023,

**ARRETONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant les travaux d'élagage d'un arbre au 14 rue Lucien Cassagne du 10 au 17 Avril 2023,

le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande :

- La rue du 14 Juillet sera fermée à la circulation le temps des travaux d'élagage de l'arbre et de l'évacuation de celui-ci. La déviation se fera par la rue de la Gondole.

**Article 2** : La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui sera responsable du défaut ou de l'insuffisance de celle-ci.

**Article 3** : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

**Article 4** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation sera donnée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,
- Monsieur DURRIEU Patrick

Fait à CARBONNE,  
Le 29 Mars 2023

Le Maire  
Denis TURREL



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.*